

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.94)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ ETABLISSEMENTS FROISSART SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE SABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RÉMY

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 13 septembre 2011 au 13 octobre 2011 inclus, aux mairies de REMY, ARSY, BAUGY, CANLY, FRANCIERES, JONQUIERES, LACHELLE, MONTMARTIN, à la sous-préfecture de Compiègne et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Monsieur Christian ROCHE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de REMY aux jours et heures suivants :

- mardi 13 septembre 2011 de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 21 septembre 2011 de 14 heures à 17 heures ;
- samedi 1er octobre 2011 de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 6 octobre 2011 de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 13 octobre 2011 de 14 heures à 17 heures .

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de REMY, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.